



# PARTENARIAT AVEC LES SOCIÉTÉS DE L'INTERNET

*L'évolution technologique rapide et le caractère transfrontalier de l'internet présentent des opportunités mais aussi des défis pour les utilisateurs. Si les États ont pour rôle de protéger les droits de l'homme et l'État de droit en ligne, les entreprises jouent un rôle essentiel pour répondre aux besoins de l'ère numérique actuelle car elles fournissent et contrôlent son infrastructure. Le partenariat avec le Conseil de l'Europe leur permet de travailler aux côtés des gouvernements pour élaborer la politique relative à l'internet.*

Bref aperçu du cadre de coopération  
du Conseil de l'Europe avec les  
sociétés de l'internet et les  
associations représentatives

Fiche  
thématique

Société de  
l'information

[www.coe.int/freedomofexpression](http://www.coe.int/freedomofexpression)

## PARTENARIAT AVEC LES SOCIÉTÉS DE L'INTERNET

### Évaluer les défis

L'évolution technologique rapide et la fourniture transfrontière de services internet créent des opportunités mais aussi des défis pour les internautes (criminalité et insécurité en ligne, extrémisme et violence, abus et intolérance). Si l'État a pour rôle de protéger en premier les droits de l'homme et les libertés fondamentales de chacun, il ne peut rien sans coopérer avec de nombreux acteurs.

La **Stratégie sur la gouvernance de l'internet 2016-2019** du Conseil de l'Europe reconnaît le rôle essentiel joué par les sociétés de l'internet, non seulement en fournissant des services de base et en facilitant l'exercice des droits en ligne, mais aussi en répondant efficacement aux besoins de l'ère numérique actuelle. La Stratégie préconise donc le renforcement du dialogue et de la coopération avec les sociétés de l'internet et leurs associations représentatives pour relever ensemble les défis que pose l'internet.

### Nouer des partenariats

Le 8 novembre 2017, à l'occasion du Forum mondial de la démocratie, le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, Thorbjørn Jagland, a signé des accords de partenariat, sous la forme d'un échange de lettres, avec les représentants de huit sociétés de technologie de premier plan et six associations. Deux autres sociétés ont rejoint le partenariat en mai 2018, portant à 16 le nombre de participants :

- Apple, Deutsche Telekom, Facebook, Google, Microsoft, Kaspersky Lab, Orange, Telefónica et Cloudflare.
- Computer & Communications Industry Association (CCIA), DIGITALEUROPE, European Digital SME Alliance, l'Association européenne des exploitants de réseaux de télécommunications (ETNO), l'Initiative mondiale des réseaux (GNI), la GSMA et la EuroISPA.

Des accords supplémentaires pourraient être passés à l'avenir avec d'autres partenaires. Pour plus d'informations, veuillez utiliser le bouton "Nous contacter" sur le site Web de la Division Médias et Internet à l'adresse [www.coe.int/freedomofexpression](http://www.coe.int/freedomofexpression).

### Renforcer la coopération

Le partenariat permet aux entreprises de participer à toute une série d'activités intergouvernementales et de travaux du Conseil de l'Europe sur ce thème, et de travailler aux côtés des gouvernements pour élaborer la politique relative à l'internet. La coopération pourra concrètement aborder, entre autres, les questions suivantes :

- la bioéthique
- la protection des enfants en ligne
- la lutte contre la cybercriminalité et l'utilisation de l'internet à des fins terroristes
- les mégadonnées et la protection des données
- la promotion de l'éducation au numérique
- la numérisation du patrimoine et des services culturels

- Les abus dans l'expression en ligne (incitation à la violence), la désinformation (« fausses informations »)
- les élections démocratiques et le vote électronique
- la lutte contre le blanchiment d'argent et la corruption

### Explorer de nouvelles voies

La coopération dans le cadre du partenariat entre le Conseil de l'Europe et les sociétés de l'internet et leurs associations représentatives peut prendre diverses formes :

- participation aux travaux des comités et d'autres organes, instances et structures intergouvernementales ou d'experts du Conseil de l'Europe pour contribuer à la rédaction de normes légalement et politiquement contraignantes
- co-organisation de conférences et d'autres actions de sensibilisation
- mise à disposition d'expertise pour les études et les rapports thématiques du Conseil de l'Europe (auditions d'experts, sessions de réflexion, ...)
- profiter de l'expertise du Conseil de l'Europe (formations, sessions, séminaires, ...)
- projets conjoints, partenariats ciblés

### Tenir compte des avantages

Pour les sociétés de l'internet et leurs associations représentatives, le partenariat est une opportunité unique :

- de **renforcer la confiance des utilisateurs** dans leurs services en reconnaissant publiquement leur responsabilité sociale d'entreprise et leur engagement à respecter et promouvoir les droits de l'homme et l'État de droit en ligne.
- de **mieux comprendre** les cadres juridiques du Conseil de l'Europe et les considérations politiques internationales (prévention de la cybercriminalité, protection des données, discours de haine, etc.).
- d'**avoir accès à un réseau d'échange et de dialogue entre les 47 États membres et les 6 États observateurs du Conseil de l'Europe et des organisations de la société civile** qui serve à alerter rapidement sur les défis de plus en plus complexes et mouvants que la société de l'information pose sur le plan juridique et celui des droits de l'homme.
- de **mieux comprendre les attentes des États et de la société**, en particulier dans les pays où elles s'installent.
- d'**influencer l'évolution des politiques du Conseil de l'Europe concernant l'internet**. La participation active aux échanges permet de veiller à ce que les recommandations et les instruments juridiques soient bien écrits, qu'ils posent des règles réalistes et des recommandations applicables pour faire face aux défis existants avec une certaine flexibilité de manière à traiter des questions futures.
- de **concevoir et de mettre en oeuvre plus efficacement leur responsabilité sociale**. Les bénéfices tirés de l'expertise du Conseil de l'Europe et de la coopération avec d'autres acteurs aident à mieux satisfaire aux normes internationales des droits de l'homme et à optimiser l'investissement dans ces initiatives.